

Pièces à Fournir

pour une demande
d'attestation d'accueil

Police municipale

Rue Waldeck Rochet
97419 La Possession

Tél : 0262 22 03 89

Fax : 0262 33 18 49

Mail : policemunicipale@lapossession.re

Les Horaires : Lundi - mardi - mercredi - jeudi : de 8h30 à 16h
Vendredi : de 8h30 à 15h

Attestation réservée aux ressortissants de nationalité étrangère (sauf ressortissant européen, andorran ou monégasque)* :

- pour un séjour en territoire français,
- dans le cadre d'une visite familiale ou privée, ne dépassant pas trois mois

Pour l'hébergement

- La Carte Nationale d'Identité ou le passeport
- Les dernières taxes foncières ou titre de propriété (si propriétaire)
- La dernière taxe d'habitation ou le bail locatif (si locataire)
- Une facture récente (eau, électricité, téléphone fixe)
- La dernière fiche de paie ou avis de paiement de la CAF (dernier), ou dernier justificatif de revenus, ou dernier avis d'imposition sur les revenus, si profession libérale
- 1 timbre fiscal papier de 30 euros

Pour l'hébergé

- Nom, prénoms, date et lieu (ville) de naissance
- Adresse exacte
- N° de passeport et date de délivrance
- Durée du séjour (date d'arrivée et de départ)
- Assurance médicale rapatriement

* Les personnes suivantes sont dispensées d'attestation d'accueil :

- titulaire d'un visa de circulation Schengen, valable 1 an minimum pour plusieurs entrées,
- titulaire d'un visa carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée,
- personne effectuant un séjour humanitaire ou dans le cadre d'un échange culturel, sous conditions,
- personne venant en France pour cause médicale urgente ou en raison de la maladie grave ou des obsèques d'un proche, sous conditions.